DEPARTEMENT :
PAS - DE - CALAIS
CANTON :
AIRE SUR LA LYS
COMMUNE :
ISBERGUES

N° A2023-489

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

Le Maire d'ISBERGUES,

VU la demande de Madame Nathalie DEREUMETZ
Présidente de l'amicale laïque d'Isbergues
Domiciliée à ISBERGUES – 13 rue de l'église Saint Maurice
sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1er et 3ème groupes :

- Le samedi 6 janvier 2024 de 15 heures à minuit.

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 49 du code des débits de boissons ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 48 du code des débits de boissons.

OBJET :

Autorisation d'ouverture
de débit de boissons temporaire
des 1er et 3ème groupes.

A R R E T E

Article 1er : Madame Nathalie DEREUMETZ, présidente de l'Amicale laïque d'Isbergues est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire des 1er et 3ème groupes à l'occasion d'un loto qui se déroulera à ISBERGUES, complexe Edmond Mille, le samedi 6 janvier 2024 de 15 heures à minuit.

A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ISBERGUES, le vingt-six décembre deux mil vingt-trois.

Le Maire,